

Personnes âgées

12 Octobre 2009

Maisons de retraite : un résident paye de sa poche en moyenne 2.200 euros par mois, soit deux fois le montant moyen des pensions

Un résident en maison de retraite doit payer en moyenne de sa poche 2.200 euros par mois (toutes dépenses confondues), un montant deux fois plus important que le montant moyen d'une pension de retraite, selon un rapport officiel qui vient d'être publié. Selon l'AFP, qui rapporte cette information, si on prend en compte «les fortes différences d'un établissement à l'autre», le «minimum incompressible» de dépenses s'élève à 1.200 euros, tandis que 2.900 euros constitue un montant «que l'on peut fréquemment observer», et que le maximum monte jusqu'à 5.000 euros, selon cette enquête de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), menée auprès de 20 établissements dans quatre départements.

Ces sommes n'incluent pas la part prise en charge par la Sécurité sociale et l'Allocation personnalisée autonomie (APA). Elles comprennent le tarif de la maison de retraite proprement dit (hébergement et, pour la part non remboursée par l'APA, prise en charge de la dépendance), et des dépenses diverses (coiffure, télévision, téléphone, blanchissage, produits de toilette, etc.).

Le montant moyen d'une pension de retraite s'élève à un peu plus de 1.100 euros mensuels, rappelle l'Igas, tandis que le minimum vieillesse est actuellement de 677 euros.

Mais «il n'existe pas de lien direct entre le coût imposé au résident et la qualité des prestations fournies par l'établissement», les prix des terrains, notamment en ville, expliquant pour une bonne part les différences de tarifs d'une maison de retraite à une autre.

Le minimum de 1.500 euros ne s'applique ainsi «qu'aux personnes très attentives à limiter leurs dépenses et qui résident dans des établissements situés en milieu rural dont le terrain et la construction sont financièrement totalement amortis».

La somme de 2.900 euros est généralement dépensée en ville, mais «ne correspond pas à des prestations particulièrement luxueuses».

Pour faire face à ces dépenses qui excèdent généralement leur revenu, les résidents doivent faire appel à leur famille et puiser dans leur patrimoine.

Au total, souligne le rapport, «les enjeux financiers liés à une entrée et à un séjour en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pèsent sur les personnes âgées, parfois au risque d'une insuffisante prise en charge, voire d'une maltraitance», avec notamment des maintiens à domicile dans de mauvaises conditions ou des hospitalisations.

L'IGAS, pour rédiger ce rapport disponible sur le site internet de la Documentation française, a mené une enquête auprès de 20 établissements, publics et privés, de quatre départements (Creuse, Gironde, Paris et Haut Rhin). Cet échantillon n'est pas statistiquement représentatif, reconnaît-elle, mais l'enquête permet de combler un vide sur des réalités dont «rendent très peu et très mal compte les données disponibles» au plan national.

(AFP)